

## Informations aux familles

Vous trouverez, dans ce document, les informations qui permettront à votre enfant de participer à l'ensemble des activités périscolaires organisées par la municipalité.

La participation financière est calculée en fonction des revenus et de la composition des familles. Votre quotient familial doit donc être calculé annuellement, en début d'année civile. Pour effectuer ce calcul, vous pouvez vous renseigner auprès du Service Facturation en Mairie.

Une facture unique est adressée mensuellement aux familles, récapitulant le montant dû par activité. Afin de connaître les temps périscolaires que votre enfant sera amené à fréquenter, je vous invite à vous reporter à l'emploi du temps ci-joint.

### HORS VACANCES SCOLAIRES

#### **1. Ramassage scolaire**

Un service de ramassage scolaire dessert le groupe scolaire Ordener ainsi que le collège Jean Lurçat. Afin de profiter de ce service, une demande d'inscription, que vous pourrez trouver à l'accueil de la Mairie doit être remplie.

#### **2. Les accueils pré-scolaires**

- Maternelle : l'accueil s'effectue dans les CELE au sein des écoles maternelles de 7h00 à 8h20.

- Élémentaire : l'accueil s'effectue dans les CELE au sein des écoles maternelles (Orangis/Picasso, Ordener, Ferme du Temple, Guerton, Moulin à Vent, Derrida) ou dans l'école élémentaire Boulesteix de 7h00 à 8h20.

#### **3. La restauration scolaire**

Le service de restauration scolaire municipale est assuré dans chaque école entre 11h30 et 13h20. Comme pour les activités périscolaires ayant lieu les jours d'école (sauf préscolaire), les inscriptions se font :

- En élémentaire, par l'enfant, qui s'inscrit le matin auprès de son enseignant

- En maternelle, par les parents, qui inscrivent leur enfant le matin lorsqu'ils le déposent à l'école

## **ATTENTION :**

La restauration du mercredi a lieu dans les écoles et est accessible à tous les enfants inscrits ou non aux CELE ou au CLP. La prise des repas se fait à 11h30 dans les écoles. Après cette restauration, vous avez la possibilité :

- soit de récupérer votre enfant à 12h30 à l'école s'il ne va pas au CLP
- soit de récupérer votre enfant au CLP à partir de 13h00 et jusqu'à 14h15
- soit de laisser vos enfants au CLP pour la demi-journée après le repas après inscription au préalable le matin
- soit de déposer votre enfant au CLP de 13h00 à 14h15 après une prise de repas au domicile

Pour les CELE, nous vous invitons à vous rapprocher des directeurs de centre afin d'avoir les modalités d'accueil de chaque structure.

### **4. Les mercredis après-midi**

Le mercredi après-midi, les CELE sont ouverts au sein des écoles maternelles de 13h à 19h.

Le CLP de Champrosay est ouvert le mercredi après-midi de 13h à 19h. Une navette est organisée par la municipalité pour le ramassage des enfants dans les écoles afin qu'ils se rendent sur le site.

Le retour se fait à 18h dans les écoles.

**Attention :** Les enfants doivent être inscrits le matin pour pouvoir être accueillis en centre de loisirs.

### **5. Les études surveillées**

Les études surveillées sont organisées, deux jours par semaine de 15h45 à 17h15 et deux jours par semaine de 17h15 à 18h15 (vous référer à l'emploi du temps du groupe scolaire). Ce temps concerne l'aide aux apprentissages et à la lecture.

### **6. Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)**

Les NAP ont lieu, deux jours par semaine, de 15h45 à 17h15. Ce temps gratuit est l'occasion pour vos enfants de découvrir de nombreuses activités sportives, manuelles, artistiques...

En maternelle, vous pouvez récupérer vos enfants à partir de 17h afin de faciliter votre organisation et être présents à la sortie de vos enfants scolarisés en élémentaire à 17h15.

### **7. Temps du Goûter**

Le temps du goûter est mis en place deux fois par semaine de 15h45 à 16h30 pour les enfants des écoles maternelles. La municipalité propose aux élèves inscrits un goûter encadré par des animateurs. Ce dispositif est facturé aux familles selon un tarif unique, commun à toutes les tranches de quotient.

### **8. Accueil Ludique**

Dans le prolongement des études surveillées, un temps ludique est mis en place par la municipalité deux fois par semaine de 17h15 à 18h15 dans toutes les écoles élémentaires. Les enfants sont encadrés par des animateurs ou des enseignants qui leur proposent des activités simples telles que des jeux de société, des coloriages, des jeux de ballons...

## **9. Post scolaire**

Un accueil est possible de 18h15 à 19h dans les CELE pour les CP et les CE1 uniquement et sur demande de dérogation pour les autres niveaux auprès du Maire Adjoint chargé de l'Éducation et de l'Enfance.

En maternelle, les CELE accueillent les enfants de 16h30 à 19h (les jours où il y a temps du goûter) et de 17h15 à 19h (les jours de NAP).

## **LES VACANCES SCOLAIRES**

### **1. Les Centres Educatifs de loisirs Infantins (CELE)**

Les CELE sont ouverts au sein des écoles maternelles de 7h à 19h pendant les vacances scolaires. Seuls les enfants âgés de 3 à 6 ans peuvent fréquenter le CELE. Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant en demi-journée avec ou sans repas ou en journée complète avec repas. Pour les vacances scolaires, un formulaire d'inscription est à retirer auprès des animateurs aux horaires d'ouverture dans chaque école maternelle ou sur le site de la ville ([www.ville-ris-orangis.fr](http://www.ville-ris-orangis.fr)) et à retourner dans les CELE. Pour les vacances d'été, les enfants ne peuvent être acceptés qu'à condition qu'ils aient 3 ans révolu.

### **2. Le Centre de Loisirs Primaire (CLP)**

Le Centre de Loisirs Primaire fonctionne pendant les vacances scolaires de 7h15 à 19h pour les enfants âgés de 6 à 12 ans (dès le début des vacances d'été, les enfants de grande section qui passent au CP y sont également accueillis). Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant en demi-journée avec ou sans repas ou en journée complète avec repas.

Afin de se rendre au CLP, situé à Champrosay, la municipalité met en place une navette gratuite à partir des écoles (aller et retour) uniquement le matin et le soir à 18h.

Une fiche de renseignements obligatoire est à retirer, en Mairie ou en Mairie Annexe.

Pour les vacances scolaires, un formulaire d'inscription est à retirer en Mairie, au CLP ou sur le site de la ville ([www.ville-ris-orangis.fr](http://www.ville-ris-orangis.fr)) et à retourner impérativement en Mairie.

### **ATTENTION : Inscriptions aux CELE et CLP pour les vacances scolaires :**

- ⇒ 3 semaines avant les petites vacances
- ⇒ 4 semaines avant les grandes vacances

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le service animation au 01 69 02 52 61 ou par mail à l'adresse : [enfance-education@ville-ris-orangis.fr](mailto:enfance-education@ville-ris-orangis.fr)